

Angers à la 2^e place du Baromètre des villes cyclables

La Ville d'Angers vient à nouveau d'être distinguée par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB). Troisième en 2018, elle se classe cette année à la 2^e place du Baromètre des villes cyclables dans la catégorie des villes de 100 000 à 200 000 habitants.

Le maire d'Angers, Christophe BÉCHU, a reçu cette récompense jeudi 6 février lors du Congrès de la Fédération des usagers de la bicyclette, qui se tient à Bordeaux cette fin de semaine. « Je me réjouis de ce prix que nous devons prendre comme un bel encouragement à intensifier notre politique en faveur du vélo à Angers. Cette récompense a une valeur particulière car nous la devons aux Angevins usagers du vélo puisque ce classement est établi sur la base des réponses des usagers de chaque ville », se félicite Christophe BÉCHU, présent ce vendredi à Bordeaux pour le congrès de la FUB.

Avec 511 kilomètres d'infrastructures cyclables sur le territoire d'Angers Loire Métropole, dont 215 à Angers, la Ville d'Angers gagne une place dans le classement établi chaque année par la FUB (<u>Palmarès du baromètre des villes cyclables</u>) En 2018, elle figurait en effet sur la 3^e marche du podium.

Une politique cyclable ambitieuse

Le lancement du Plan vélo 2019-2025 va permettre de poursuivre le développement de la place du vélo à Angers et de porter la part modale du vélo à 10 %, l'objectif fixé pour 2027.

Ce Plan vélo, structuré autour de 4 axes stratégiques (promouvoir et éduquer à l'usage du vélo ; aménager et partager l'espace public ; développer et accompagner l'offre de services ; suivre et évaluer le Plan vélo), comprend 25 actions, dont le développement de l'apprentissage du vélo, la planification et le financement des principaux aménagements cyclables, la poursuite du prêt gratuit de vélos ou le doublement du parc d'arceaux vélos.

Le Plan vélo de la Ville d'Angers est consultable ici : Plan vélo 2019-2025

La Ville d'Angers a prévu de consacrer 10 M€ sur six ans pour le déploiement de son Plan vélo, soit plus de 1,5 M€ par an. De son côté, la Communauté urbaine s'engage à investir 18 M€ sur neuf ans pour le Plan vélo intercommunal.

Le territoire angevin compte 1 034 places de stationnement vélo réparties comme suit :

- 430 places de stationnement vélos situées dans des abris collectifs vélos
- 386 places de stationnement dans des parcs collectifs en ouvrage sécurisés, dont 282 places de stationnement vélos sécurisées à la gare d'Angers.
- 218 box vélos individuels et sécurisés, dont 50 box pour la ville d'Angers

La Ville d'Angers compte également 2 600 arceaux vélos et un service de prêt gratuit constituée de 2 700 vélos.

Quatre itinéraires touristiques de niveau européen sont présents sur le territoire : Eurovélo 6, La Loire à Vélo, Vélofrancette et la Vallée du Loir à vélo.

Le baromètre des villes cyclables

Lancé en 2017 par la Fédération française des usagers de la bicyclette, le baromètre des villes cyclables a pour objectif de recueillir le ressenti des usagers sur la cyclabilité de leur ville. Les résultats permettent aux collectivités de mieux cerner les attentes des citoyens en vue d'améliorer et de développer les conditions de pratique du vélo.